



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DES JÉSUITES

**2^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Lundi le 13 mars 2023 à 19 h,
Bureau d'arrondissement de Charlesbourg,
160, 76^e Rue Est, Salle de La Cité**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pascal Dumont	Président
M. Michel Voisard	Trésorier
M. David Khayat	Administrateur
M ^{me} Catherine Savoie	Administratrice
M ^{me} Anne Deblois	Administratrice

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Simon Côté	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel-Marie Bellemare	Administrateur
Madame Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, District de Louis-XIV
Monsieur Claude Lavoie	Conseiller municipal, District de Saint-Rodrigue

2 citoyens étaient présents

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont ouvre l'assemblée à 19h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Pascal Dumont fait la lecture de l'ordre du jour et propose des modifications :

Ordre du jour

- | | |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 01 |
| 3. Adoption du procès-verbal du 13 février 2023 | 19 h 05 |
| 4. Suivi du procès-verbal | 19 h 10 |
| 5. Dossiers du conseil de quartier | 19 h 20 |
| • Suivi du projet de piste cyclable boulevard du Loiret connexion Louis XIV | |
| 6. Période d'intervention des conseillers municipaux | 19 h 40 |
| 7. Période de questions et commentaires des citoyens | 20 h 00 |
| 8. Correspondance et trésorerie | 20 h 10 |
| 9. Divers | 20 h 15 |
| • Partage de la Vision de l'habitation dans Charlesbourg des élus municipaux | |
| 10. Levée de l'assemblée | 20 h 30 |

RÉSOLUTION 23-CA-10

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose de retirer les point 3 et 4 de l'ordre du jour en raison de l'absence d'un procès-verbal complet. La résolution est appuyée par madame Anne Deblois.

Adoptée à l'unanimité

3. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

En raison de l'absence des élus et du procès-verbal, Monsieur Michel Voisard suggère de discuter des points questions qui leurs ont été posées *par la Ville* en prévision d'une rencontre prévue le 20 mars prochain sur le déneigement.

Après discussions à cet effet, monsieur Jean-Pascal Dumont suggère de passer au point 5. Monsieur David Khayat prend alors la parole.

Il explique que des questions leur ont été posées préalablement à cette rencontre pour connaître l'avis du conseil. Il ajoute que ces questions ont été expliquées sur différents points. Il explique que le premier point porte sur le retrait de la neige les vendredis et les samedis et cite la question à cet effet « Avez-vous des objections à ce que nous interdisions le stationnement pour faire des opérations d'enlèvement de neige/soufflage le vendredi soir ou le samedi de jour et de soir ? » À la suite d'une question d'une citoyenne, il répond que cette question concerne toute la ville et non seulement Charlesbourg. Madame Catherine Savoie se questionne alors s'il y a vraiment beaucoup de commerces qui utilisent le stationnement dans la rue dans l'arrondissement. Monsieur David Khayat répond à la négative mais que l'heure limite est 21h dans les quartiers résidentiels.

En guise de réponse à la question posée, madame Anne Deblois exprime qu'elle est partagée sur la question. De son côté, monsieur Michel Voisard croit que cette mesure pourrait affecter les quartiers centraux, comme celui du Trait-Carré. Madame Catherine Savoie, pour sa part, explique qu'à Gatineau, le stationnement y était interdit en tout temps l'hiver et que les citoyens devaient y demander l'autorisation de la police pour procéder. Elle ajoute que, bien que les citoyens de Québec seraient plus opposés à une telle mesure, elle croit que cela pourrait être plus applicable dans un quartier plus résidentiel comme Charlesbourg, qui n'ont pas le même manque de stationnement qu'« en ville ». Elle dira plus tard qu'elle considère que ceci est une meilleure solution pour éviter des remblais de neige qui s'accumulent autour des voitures déjà stationnées. Monsieur David Khayat demande alors s'il y a des objections à la question qui est posée. Monsieur Jean-Pascal Dumont répond que la mesure suggérée est acceptable dans la mesure où les communications de la ville sont claires avant ces opérations. Monsieur Michel Voisard, madame Catherine Savoie et madame Anne Deblois, pour leur part, estiment que, par la nature plus résidentielle du quartier (grandes entrées, bonne quantité de stationnement disponibles, même pour les commerces), cette mesure ne poserait pas vraiment de problèmes aux habitants de Charlesbourg. Madame Anne Deblois ajoute aussi qu'à l'inverse, le manque de déneigement est plus incommode pour les résidents qu'une interdiction.

Une citoyenne, pour sa part, fait état d'un problème qu'elle observe avec le déneigement. Elle explique qu'après l'enlèvement de la neige dans la rue, puis sur les trottoirs, il se crée des monticules qui bloquent les entrées des résidents. Elle s'inquiète de la difficulté des résidents de sortir de leurs entrées en cas d'urgence durant la nuit, alors que les déneigeurs privés n'ont pas encore dégagé les entrées.

Elle dit avoir observé ce phénomène à quatre reprises et que c'est la première année qu'elle l'observe.

Monsieur David Khayat passe alors à la seconde question, qui demande si les opérations de déneigement devraient se déclencher à partir de 10 cm d'accumulation de neige pour les vendredis et samedis soir, comme c'est le cas des rues résidentielles, ou se déclencher à partir d'une quantité plus élevée. Quelques échanges s'ensuivent autour de cet énoncé et du déneigement, notamment la réalisation que le celui-ci s'opère seulement après une quantité de neige soit tombée (et non dès une chute de neige) et que les dimanches sont un jour de repos pour les opérateurs en déneigement. Après ces quelques échanges, monsieur David Khayat suggère que le conseil se prononce sur ces questions pour le quartier des Jésuites en particulier et sans chercher à régler les problèmes pour toute la ville. Les autres membres dont madame Anne Deblois et monsieur Jean-Pascal Dumont exprime leur accord.

Un citoyen intervient à ce moment pour s'exprimer sur ce sujet. Il raconte qu'il constate, en général, une importante amélioration des services au fil des années. Toutefois, il se questionne sur les coûts que peuvent engendrer ces mesures de déneigement supplémentaires. Il commente sur le fait que les circonstances particulières, comme ce qui a été vécu par les citoyens dernièrement, vont continuer de se reproduire. Il se questionne jusqu'à quel point les citoyens devront payer et pour faire de tels ajustements. Il commente ensuite que l'exercice proposé manque d'objectifs et de lignes directrices. En réponse à cette dernière interrogation, Monsieur Michel Voisard estime que l'exercice consiste à vérifier si cela constitue un problème pour le quartier des Jésuites et de répondre au nom du quartier. Après d'autres discussions sur le sujet, le citoyen suggère que la question des services est davantage une question de rigueur dans l'exécution de la tâche ou d'ouverture de la part des décideurs (dans les situations particulières) plutôt qu'une question de fréquence. Une citoyenne partage son avis en suggérant de conserver les services tels qu'ils sont, mais de faisant preuve de flexibilité et d'ouverture d'esprit durant de telles situations.

Après d'autres discussions sur la question du déneigement, monsieur David Khayat revient sur la seconde question sur le déneigement du vendredi et du samedi soir, un citoyen répond que si les gens sont prêts à payer pour ce service supplémentaire, il est d'accord avec cette idée, mais qu'il ne tient pas particulièrement à cette mesure. Une citoyenne répond quant à elle que les équipes devraient se servir de leur « bon jugement » pour privilégier les quartiers dont les besoins sont plus importants.

Plus tard, monsieur David Khayat présente la 3^e question : « Seriez-vous prêts à ce que la ville revoie ses niveaux de services en déneigements afin de diminuer les gaz à effet de serre ? ». Madame Catherine Savoie et monsieur David Khayat répondent pour leur part que ce ne sont pas les premiers services qui seraient à revoir pour cette diminution et qu'il serait préférable de trouver d'autres alternatives.

Elle propose aussi, en guise de réponse, que le conseil n'est pas prêt à revoir le niveau de services, mais plutôt d'adapter les exigences contractuelles. Une citoyenne soulève toutefois qu'il est devenu plus difficile de trouver des contacteurs, ajoutant que la ville a été obligée d'acheter des véhicules pour combler le manque il y a quelques années. Pour sa part, monsieur Jean-Pascal Dumont se questionne sur le fait que de mettre en opposition le niveau de services du déneigement et l'émission des GES et que commente que le terme « niveau de services » est mal défini. D'autres administrateurs sont en accord. Monsieur Jean-Pascal Dumont suggère aussi qu'il y faudrait davantage évaluer la situation avant de revoir. Madame Anne Deblois est en accord.

Monsieur David Khayat lit ensuite la question 4 : Seriez-vous prêt à ce que la ville revoie ses pratiques d'utilisation du sel de déglacage dans certains endroits (pistes cyclables, trottoirs, routes blanches) ? À la suite d'une question de monsieur Jean-Pascal Dumont, monsieur David Khayat décrit ce qu'est une route blanche, à savoir une route où le sel, l'abrasif et le sable ne sont pas utilisés. Madame Anne Deblois précise que qu'il n'y a pas ce type de route dans le secteur du quartier. Un citoyen dit ensuite, sur la question 3 et 4, que l'idée serait ne serait pas de revoir le niveau d'utilisation, mais d'avoir de saines pratiques environnementales dans le déneigement. Monsieur Michel Voisard ajoute aussi que la Ville a diminué l'épandage de sel au fil des années, ce à quoi le citoyen répond que la Ville devrait continuer dans cette voie. Madame Catherine Savoie résume les positions en disant qu'ils sont d'accord pour optimiser ses pratiques et un citoyen ajoute qu'il ne faut pas réduire les services, mais innover, afin de ne pas mettre à risque la santé des citoyens. Il ajoute aussi qu'il faudrait prioriser le déglacage des trottoirs plutôt que les pistes cyclables, en expliquant que ces premiers sont davantage utilisés par des personnes plus âgées, donc plus vulnérables que ceux qui se servent des pistes cyclables.

Monsieur David Khayat saute le point 5 (puisqu'il concerne les quartiers centraux) et passe alors au point 6 : « Seriez-vous prêt à ce que la Ville serait diminué le stationnement disponible pour assurer un meilleur grattage dans les rues résidentielles de faible densité en interdisant un côté de rue l'hiver ? » Il rappelle la position de madame Catherine Savoie sur l'interdiction de stationner. Un citoyen fait alors un commentaire général de toute la démarche en disant qu'il n'y a pas de mentions de stratégies, d'objectifs ou d'avantages expliqués. Madame Catherine Savoie suggère à monsieur David Khayat de mentionner ce commentaire au début de la rencontre prévue le 20 mars.

Au sujet de la question 7, un citoyen commente qu'il y aurait nécessairement un côté qui sera désavantagé, puisque la neige a tendance à se déposer du côté ouest. Madame Catherine Savoie, pour sa part, que si le stationnement est interdit d'un seul côté, ceux qui sont du côté qui est permis seront pénalisés puisqu'ils se retrouveront avec les remblais en raison de la présence des automobiles.

Pour sa part monsieur David Khayat soutient que, parfois, le déneigement ne se fait pas malgré l'interdiction de stationnement par les feux clignotants. Madame Anne Deblois mentionne qu'à Thetford Mines le stationnement est interdit en tout temps vers minuit à un certain période de l'année. Une citoyenne mentionne qu'elle a lu que le

stationnement est interdit dans la rue vers 22h en tout temps. Monsieur David Khayat commente que ce règlement existe bel et bien, il n'est pas appliqué et peu de personnes le connaît. Madame Catherine Savoie mentionne aussi que certaines personnes se stationnent dans la rue pour faciliter le travail de leur déneigeur privé et mentionne quelques exemples. Monsieur David Khayat mentionne que cette façon de faire nuit aux déneigeurs de la Ville. Un citoyen commente, en lien avec la question, que la nombre de jours où les feux clignotants devaient augmenter, il ne serait pas d'accord avec une telle mesure. Il ajoute que ce nombre a déjà augmenté avec la baisse des critères pour débiter le déneigement (soit 7 cm de neige au sol).

Au sujet de la question suivante, monsieur Michel Voisard explique que certaines personnes paient un permis pour un droit de déposer la neige de leur domicile dans la rue. En réaction à cela, madame Catherine Savoie déplore à nouveau le fait que les économies d'une telle mesure ne sont pas exprimées et qu'aucune solution alternative n'est proposée. Madame Anne Deblois se questionne aussi sur les impacts d'une telle diminution.

Monsieur David Khayat passe alors à la question 9, à savoir si la ville pourrait utiliser d'autres moyens de communication pour rejoindre les citoyens pour les informer des opérations de déneigement. Monsieur David Khayat commente que le service par texto marche bien, mais qu'il est trop générique. Alors qu'ils indiquent les arrondissements touchés, monsieur David Khayat suggère qu'ils devraient plutôt faire ces annonces par quartiers touchés. Un citoyen mentionne une carte interactive qui indique les feux clignotants et considère que c'est une bonne idée. Cependant, monsieur David Khayat l'informe que cette carte ne montre que les rues qui ont un clignotant. Une citoyenne demande si la carte indique aussi la présence des déneigeurs, monsieur David Khayat répond que non. Madame Catherine Savoie en profite pour mentionner la question des GPS sur les camions, mentionnée dans une assemblée précédente. Elle dit avoir consulté un collègue qui lui a expliqué que tous les camions en étaient maintenant équipés. Madame Anne Deblois, pour sa part, elle propose que la carte indique aussi les rues qui sont déjà déneigées. Toutefois, madame Catherine Savoie craint les problèmes de circulations que pourraient poser les gens qui cherchent à déplacer leurs véhicules pour chercher les endroits déjà déneigés.

Après quelques discussions sur ce sujet, monsieur Jean-Pascal Dumont conclut en rappelant que la date de cette rencontre est les 20 mars. De plus, à la suite d'une question de ce dernier, monsieur Ernesto Salvador Cobos croit qu'il y aura une présentation de la part des responsables et qu'ils vont apporter les précisions dont l'absence a été décriée. Il ajoute que cette rencontre concerne tous les quartiers.

Madame Catherine Savoie demande alors à monsieur Ernesto Salvador Cobos d'informer ses collègues qu'il faudrait plus de détails (impacts et buts recherchés) à l'avenir lorsque le Conseil est appelé à s'exprimer de la sorte. Il répond qu'il en fera la remarque mercredi prochain durant une rencontre prévue à cet effet.

- Suivi du projet de piste cyclable boulevard du Loiret connexion Louis XIV

En l'absence des élus, monsieur Jean-Pascal Dumont demande à monsieur Ernesto Salvador Cobos s'il a eu des informations à cet effet, ce qu'il répond à la négative. A une question de madame Catherine Savoie, monsieur Jean-Pascal Dumont répond qu'ils en sont encore à l'étude environnementale et qu'il n'avait pas d'état de travaux.

RÉSOLUTION 23-CA-11

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose de demander un état de situation de l'administration publique concernant le prolongement de la piste cyclable entre le boulevard Loiret et Louis XIV. La résolution est appuyée par madame Catherine Savoie et adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 23-CA-12

Il est résolu de remercier l'organisation du Carnaval de Québec et de féliciter les artisans-sculpteurs pour la réalisation des sculptures de glaces dans le secteur du Trait-Carré dans l'arrondissement de Charlesbourg lors de la récente édition du Carnaval de Québec. La résolution est proposée par Michel Voisard et appuyée par Anne Deblois. Elle est adoptée à l'unanimité.

Dans un autre ordre d'idée, monsieur Jean-Pascal Dumont mentionne qu'il a reçu une réponse de l'attaché de presse de monsieur Jonathan Julien. Il a reçu un appel de monsieur Gabriel Lessard-Côté, responsable de son bureau de circonscription et il s'est engagé à préparer une rencontre avec son bureau afin de faire valoir le point de vue du Conseil sur l'avenir du quartier. En réponse à une question de monsieur Michel Voisard, monsieur Jean-Pascal Dumont a demandé à connaître l'avis du député sur l'avenir des terres des Sœurs de la Charité lors de cette rencontre.

Madame Catherine Savoie demande s'il avait pensé à d'autres points à mentionner durant cette rencontre. Monsieur Jean-Pascal Dumont précise que des demandes ont été faites aux élus municipaux sur des enjeux provinciaux, notamment sur la 2^e phase du tramway et leur vision pour Charlesbourg. Monsieur Michel Voisard mentionne aussi la question du regroupement d'entreprises dans le but de stimuler l'activité sociale lors d'activités de la SDC. Monsieur Jean-Pascal Dumont mentionne aussi de demander sa vision sur le désenclavement et la connexion du Trait-Carré et le moulin des Jésuites. Madame Catherine Savoie mentionne aussi la zone d'innovation au coin de Canardière et d'Henri-Bourrassa et monsieur Michel Voisard parle aussi de la zone vacante en face des Galeries Charlesbourg. Monsieur Jean-Pascal Dumont mentionne toutefois qu'il faut contacter le conseil de quartier voisin.

Après quelques discussions, pour la suite des suivis du conseil de quartier, madame Catherine Savoie demande un suivi sur la modification de la réglementation des habitations.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande s'il y a d'autres suivis. Monsieur Michel Voisard mentionne le projet de vélo en libre-partage, ce que monsieur Jean-Pascal Dumont répond que ce sujet sera mentionné à une autre assemblée.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

En raison l'absence des conseillers municipaux, rien n'a été mentionné sur ce point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande s'il y a d'autres questions des citoyens. Ces derniers répondent que tout avait été dit au point des suivis du conseil. Monsieur Jean-Pascal Dumont en profite pour mentionner des problèmes de l'école Des Deux-Moulins, mentionnés à la dernière assemblée. Il ajoute que monsieur Claude Lavoie a rencontré les citoyens qui s'étaient plaints et que des rappels de respecter la procédure allaient être prises pour que cette situation ne se reproduise plus.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle l'appel qu'il a reçu de la part de l'équipe de monsieur Jonathan Julien et Ernesto Salvador Cobos mentionne la revue Urbanité, qui sera envoyée de façon virtuelle. Il mentionne aussi une pétition pour améliorer la sécurité routière pour les piétons. Monsieur Jean-Pascal Dumont invite les membres à la consulter sur la page Facebook du Conseil. Monsieur Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il n'y a pas d'autres correspondance et monsieur Michel Voisard mentionne la campagne de distribution des arbres, où monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle que cette information a été partagée sur la page Facebook.

Pour la trésorerie, monsieur Michel Voisard rapporte qu'il y a 2 504.36 \$ dans le compte. Monsieur Ernesto Salvador Cobos a dit qu'il a parlé à Geneviève et qu'elle va contacter monsieur Michel Voisard pour l'encaissement des chèques. De plus, il n'y a pas eu de dépôts pour le projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION 23-CA-13

Monsieur Michel Voisard propose le paiement du montant de 100\$ à monsieur Simon Côté pour la rédaction du procès-verbal de mars 2023. Cette proposition est appuyée par madame David Khayat et adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 23-CA-14

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose le versement de 27.97 \$ à monsieur Michel Voisard pour le remboursement des frais pour la collation de l'assemblée du 13 mars 2023. Cette proposition est appuyée par madame Catherine Savoie et adoptée à l'unanimité.

9. DIVERS

À la suite d'une intervention monsieur David Khayat, monsieur Ernesto Salvador Cobos dit que la distribution porte à porte pour l'assemblée générale est en cours et qu'il enverra l'invitation aux abonnés dans les prochains jours.

Il explique aussi aux citoyens présents comment appuyé les candidats pour la prochaine assemblée générale.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 23-CA-15

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée. Il est appuyé par monsieur Michel Voisard. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal rédigé par M. Simon Côté et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M^{me} Catherine Savoie.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Jean-Pascal Dumont, président

M^{me} Catherine Savoie, secrétaire